

ARCHIGNY

Notre CAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE



86 210 ARCHIGNY

BULLETIN MUNICIPAL
De janvier à mai 2025

N°77



Sommaire	p. 2
Edito du Maire	p. 3
Infos municipales	p. 3-5
Urbanisme	p. 6-7
Finances publiques	p. 8-9
Enfances & jeunesses	p. 10
Vie pratique	p. 11-13
Vie associative	p. 14-21
Les entreprises archignoises	p. 22-23
Agenda et festivités 2025	p. 24

MAIRIE

38 Rue Roger Furgé
86210 ARCHIGNY
Tél : 05 49 85 31 26
E-mail : contact@mairie-archigny.fr
www.mairie-archigny.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

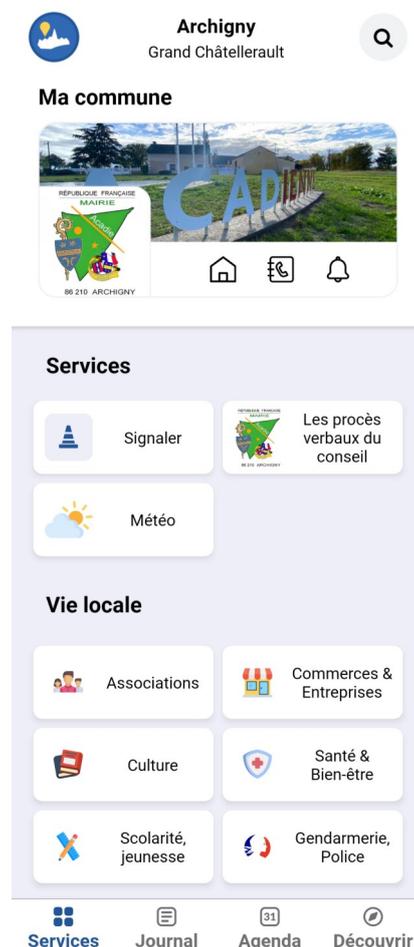
Mardi et Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Horaires d'ouverture de La Poste Communale

Mardi Mercredi et jeudi matin : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Archigny Notre Cap
Edité à 600 exemplaires
Directeur de publication : Jacky ROY
Réalisation : Mairie d'Archigny
Impression : ESAT ESSOR
Tél : 05 49 42 25 00

Retrouvez toute l'actualité de la commune
sur l'application IntraMuros



ÉDITO DU MAIRE



La campagne verdoyante en cette saison nous ramène avant les années 2000 quand chacun pensait que le dérèglement climatique était encore loin devant nous et que l'eau coulerait ad vitam aeternam au robinet. Les écarts de température importants laissent à penser qu'il est inapproprié

de desserrer notre vigilance et qu'il faut rester attentif au développement durable et se conformer aux bonnes pratiques.

La menace aux portes de l'Europe est bien réelle et nous rappelle que malgré une Europe unie l'équilibre se dessine autour de deux grandes puissances.

En cette année 2025 la baisse des dotations et des subventions se fait sentir, ce qui crée des difficultés pour la bonne marche de notre plan de réalisation des travaux. Nous poursuivons néanmoins notre programme pour mener à bien nos projets, toujours peu aidés par notre agglomération de Grand-Châtellerault qui a décidé de nous restituer la charge de l'entretien de l'Abbaye de l'Etoile dont elle avait la gestion.

La seconde partie de la route des Gaubertières va être rénovée en septembre et les travaux de la Place du 8 Mai 1945 débuteront dans la foulée. Entre temps le couloir de l'école maternelle va être rénové.

Il nous faut continuer notre combat pour maintenir nos quatre classes et inciter les jeunes ménages à s'installer sur notre commune où plusieurs habitations sont à vendre.

Je tiens à remercier les associations qui se démènent pour animer notre commune, tant au niveau des manifestations qu'à l'international.

Plusieurs familles se réjouissent de passer leur fin de semaine à l'étang de pêche des Prés de la Fontaine. Le chalet a ouvert ses portes pour la saison estivale. N'hésitez pas à en profiter pour aller faire un tour au Tiers-lieu et y déguster quelque objet devenu rare ou introuvable dans le commerce ou tout simplement agrémenter votre intérieur à moindre coût. On y trouve de tout et c'est un bel exemple d'économie circulaire et solidaire.

Je reste à votre écoute et je vous souhaite un bel été.

Jacky ROY

Maire d'Archigny

VISITE DU SÉNAT



Une délégation du conseil municipal d'Archigny a été invitée le 13 mai au sénat. L'occasion de mettre en avant notre belle commune d'Archigny auprès de Mme Marie-Jeanne BELLAMY et de M. Bruno BELIN, qui nous assurent la continuité de leurs soutiens.

INFOS MUNICIPALES

NOUVEAUX TARIFS PRESTATIONS COMMUNALES

CIMETIÈRE

Concession simple	30 ans	150 €
Concession simple	50 ans	250 €
Concession double	30 ans	300 €
Concession double	50 ans	450 €
Concession cavurne	30 ans	70 €
Concession cavurne	50 ans	100 €
Case columbarium	10 ans	150 €
Case columbarium	30 ans	250 €
Jardin du souvenir		Gratuit

Avec possibilité de renouveler 1 fois par anticipation.

LOCATION SALLES

Habitants de la commune

	24h en semaine	Week-end ou 48h en semaine
Salle des fêtes	80 €	150 €
Cuisine	70 €	70 €
Annexe	50 €	70 €

La location de salle est gratuite pour les associations communales.

La salle des fêtes ou annexe est gratuite sur 1/2 journée pour les habitants de la commune pour une réunion familiale dû a un décès.

En savoir plus : www.mairie-archigny.fr

LOCATION MOBILIERS

Habitants de la commune

	24h en semaine	Week-end
Table 2,20m	2 €	3 €
Banc	1 €	2 €

LOCATION PLACES

Ponctuel :

Droit de place hors marché	30 €
Electricité journée	10 €
Electricité 1/2 journée	8 €

Régulier (tarif mensuel) :

Droit de place hors marché	20 €
Electricité	10 €

TRAVAUX

D'IMPORTANTES TRAVAUX DE VOIRIES EN 2025 À ARCHIGNY

En 2025, nous allons terminer la réfection de la route des Gaubertières à la Jagerie, soit environ 1 600m pour un montant de 54 000€ HT environ.

A la suite de travaux forestiers réalisés pendant l'hiver 2023, la route de la Bourriotterie à la Talbartière a été fortement dégradée. Un arrangement à l'amiable avec l'entreprise a été convenu.

Le coût des matériaux estimés est pris en charge pour cette entreprise et les travaux seront réalisés par l'équipe municipale.

La route du Haut Boutigny jusqu'au Peu sera refaite. Cette route a été fortement dégradée lors des travaux réalisés en 2024 par Eaux de Vienne. Ces travaux d'un montant de 44 200€ HT sont pris en charge par l'entreprise MRY.

Dans le lotissement des Gazillières, les trottoirs coté droit ont été rénovés en 2024. Cette année, ceux de gauche vont être refaits, ainsi que la chaussée qui accuse ses quarante années de service. Un marquage au sol des places de stationnement devant les habitations a été réalisé afin que les automobilistes ne stationnent plus sur les trottoirs. L'usage de ceux-ci étant réservé aux piétons.

Ces travaux importants s'élèvent à environ 150 000€ HT.

Enfin, il a été décidé de refaire la place de l'église, afin de la rendre plus attractive pour les commerces et les riverains. Le montant des travaux s'élève à 188 000€ HT environ. Les travaux de ces deux chantiers débiteront en septembre.

Ces travaux vont bénéficier de subventions, les montants accordés ne sont pas confirmés pour l'instant.

LE RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE SE POURSUIT

Après l'engazonnement du cimetière, le déplacement de la croix hosannière ainsi que le columbarium, un jardin du souvenir a été aménagé avec un espace de recueillement comportant 2 bancs.

Le columbarium, quant à lui, dispose désormais de 18 cases grâce à l'ajout d'un étage de 6 cases.

Depuis le mois d'avril, il est désormais possible d'acquérir des concessions cavurnes dans un

espace dédié du cimetière afin d'y mettre les urnes de vos défunts.

La municipalité remercie le personnel communal qui a réalisé les travaux ainsi que M. Jean-Claude Cardinaux pour son aide et ses conseils pour la création de cet aménagement.

L'entretien du cimetière est réalisé par le chantier d'insertion du Grand Châtellerault (site de Pleumartin) depuis 2020.



RETOUR SUR LES COMÉMORATIONS

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR ET DU RECUEILLEMENT À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS EN TUNISIE ET AU MAROC



Le 19 mars 2025, Monsieur le Maire et le Président des Anciens combattants ont déposé une gerbe aux Monuments aux morts, en mémoire des soldats envoyés se battre dans une guerre dont la nature et le sens divisaient douloureusement la métropole et qui y ont laissé une partie de leur jeunesse.

Comme l'a rappelé Madame Patricia Miralès, déléguée auprès du Ministre des Armées, dans son discours transmis à Monsieur le Maire, se souvenir c'est porter un regard lucide sur le passé, non pour l'alourdir de nos jugements, mais pour en tirer des leçons utiles à notre temps. La mémoire n'est pas un fardeau, mais une lumière, qui éclaire les générations présente et futures, pour que l'Histoire ne se répète pas !

80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

L'année 2025 marque le 80^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. Monsieur le Maire et le Président des Anciens Combattants ont déposé une gerbe au monument des Bouchaux en présence du conseil municipal, des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers et des habitants de la commune. Puis Monsieur le Maire a demandé une minute de silence à la mémoire de Georges Poisay, venu rendre visite à sa famille en ce mois d'août 1944 et qui fut arrêté et fusillé par les nazis.

Le cortège reprenait ensuite sa route vers le bourg pour se recueillir aux monuments aux Morts.

Après le dépôt de gerbe, Monsieur le Maire donnait lecture du message de Sébastien Lecornu et de sa déléguée, portant la pensée de la patrie vers ceux qui ont donné leur vie pour elle et vers ceux qui ont tant combattu et tant souffert pour notre liberté.

La municipalité remercie les porte-drapeaux toujours fidèles au poste et les sapeurs-pompiers d'Archigny et de Monthoiron pour leur dévouement.

Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturait la cérémonie.

INFO UTILE



**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE**
SERVICES URBANISME
ET LA POSTE

Les services, Urbanisme et La Poste seront exceptionnellement fermés :

- le jeudi 3 juillet 2025
- Du lundi 7 au vendredi 18 juillet 2025

Veuillez nous excuser de la gêne que cela pourrait occasionner.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 8 février 2022, la commune d'Archigny a lancé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU en vigueur a été approuvé en date du 5 décembre 2012. Ce dernier n'était plus en cohérence avec les évolutions réglementaires, et devait travailler sa compatibilité avec le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) et la dernière Loi Climat et Résilience d'Août 2021.

Ainsi les objectifs poursuivis par les élus dans cette révision du PLU sont les suivants :

- Élaborer un document d'urbanisme compatible avec le SCOT du Seuil du Poitou approuvé le 11 février 2020 ;
- Actualiser le projet politique de la commune qui est présenté actuellement dans le PLU en vigueur (volume et localisation des zones à urbaniser) ;
- Intégrer la trame verte et bleue comme un élément d'attractivité pour le territoire ;
- Valoriser le bâti isolé par un travail fin et opérationnel de changement de destination au sein des lieux dits lorsque cela est possible ;
- Soutenir les opportunités de développement touristique et les aménagements bénéfiques pour le cadre de vie des habitants (chemins de randonnées, site Les Près de la Fontaine...) ;
- Développer et diversifier l'offre d'habitat ;
- Pérenniser et dynamiser les services et commerces,
- Réduire la part de logements vacants ;
- Prioriser l'urbanisation en densification du bourg ;
- Préserver l'identité communale par une valorisation du patrimoine rural ;
- Préserver les terres agricoles et pérenniser les exploitations agricoles.

Le PLU c'est quoi ?

Le plan local d'urbanisme est un outil communal permettant de définir l'aménagement du territoire pour les années à venir. **Ce document a pour objectif de déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols.**

Le PLU se compose de plusieurs pièces :

LE RAPPORT DE PRESENTATION permet de comprendre la justification des différentes règles édictées dans les documents du PLU

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE définit la politique de

développement et d'aménagement

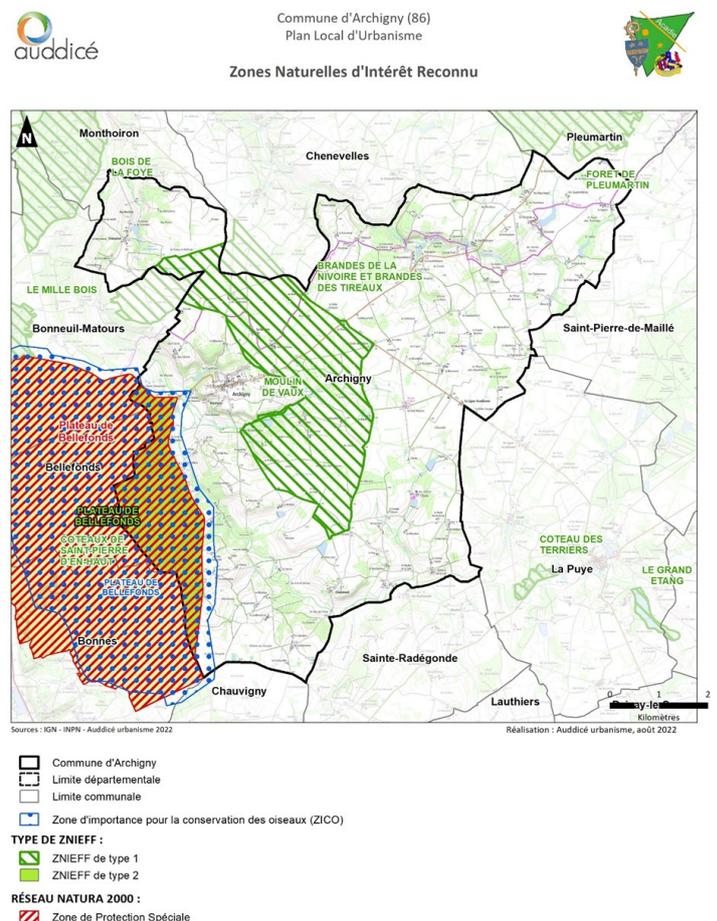
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION encadrent le développement des secteurs à enjeux et définissent des grandes orientations d'aménagement sur l'ensemble du territoire

LE REGLEMENT ECRIT définit les dispositions réglementaires de chaque zone et précise des règles générales sur l'ensemble du territoire

LE REGLEMENT GRAPHIQUE définit les zones réglementaires de la commune

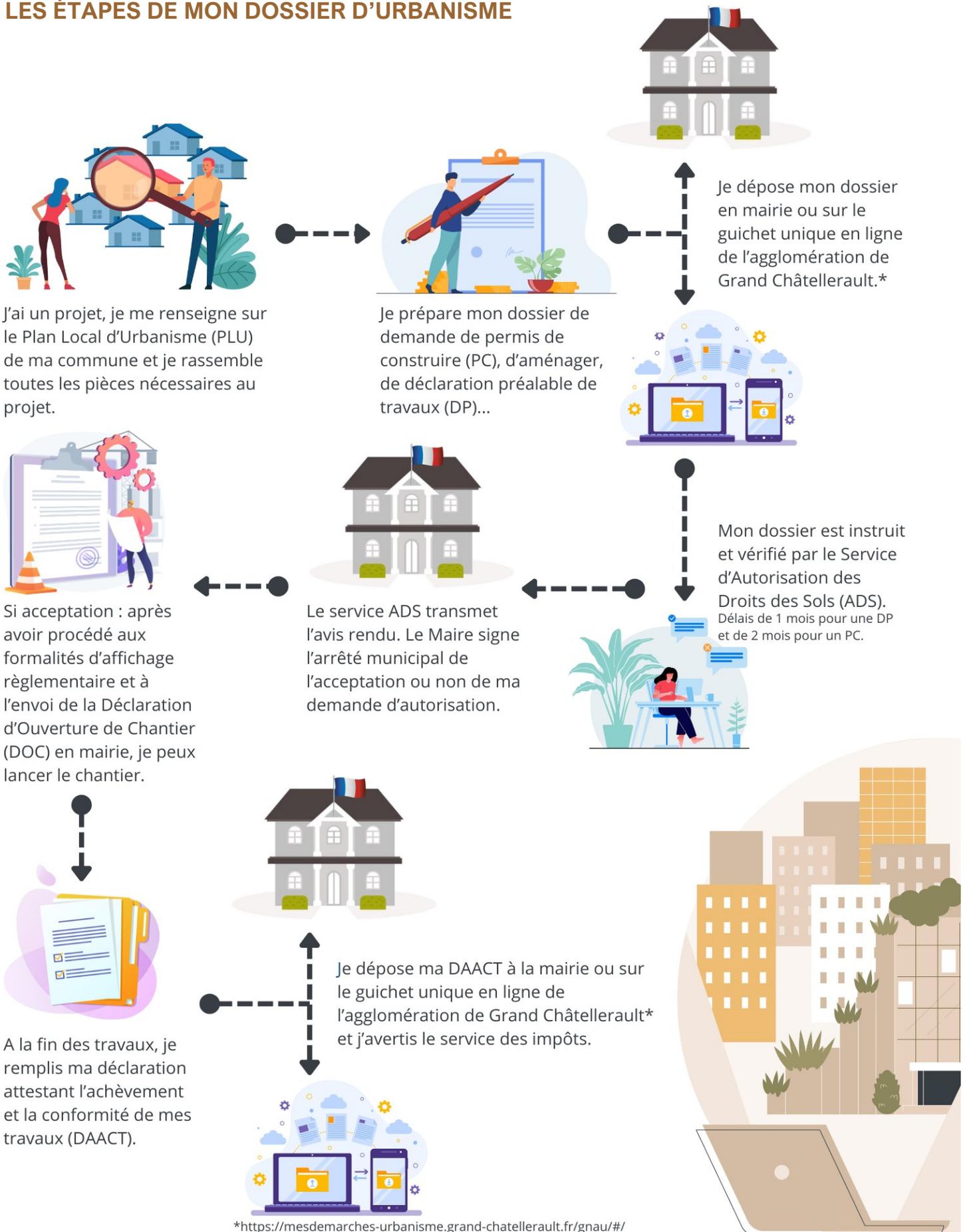
Depuis 2022, les élus, accompagnés du bureau d'étude Auddicé Val de Loire, situé à Saumur, travaillent à la révision du document.

Le document arrive en phase d'approbation. Cependant, en date du 18 novembre 2024, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a acquis la compétence en matière de planification urbaine pour la création d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Le projet sera ainsi arrêté en début d'été 2025, et une enquête publique devrait être organisée fin 2025.



INFO UTILE

LES ÉTAPES DE MON DOSSIER D'URBANISME



FINANCES PUBLIQUES

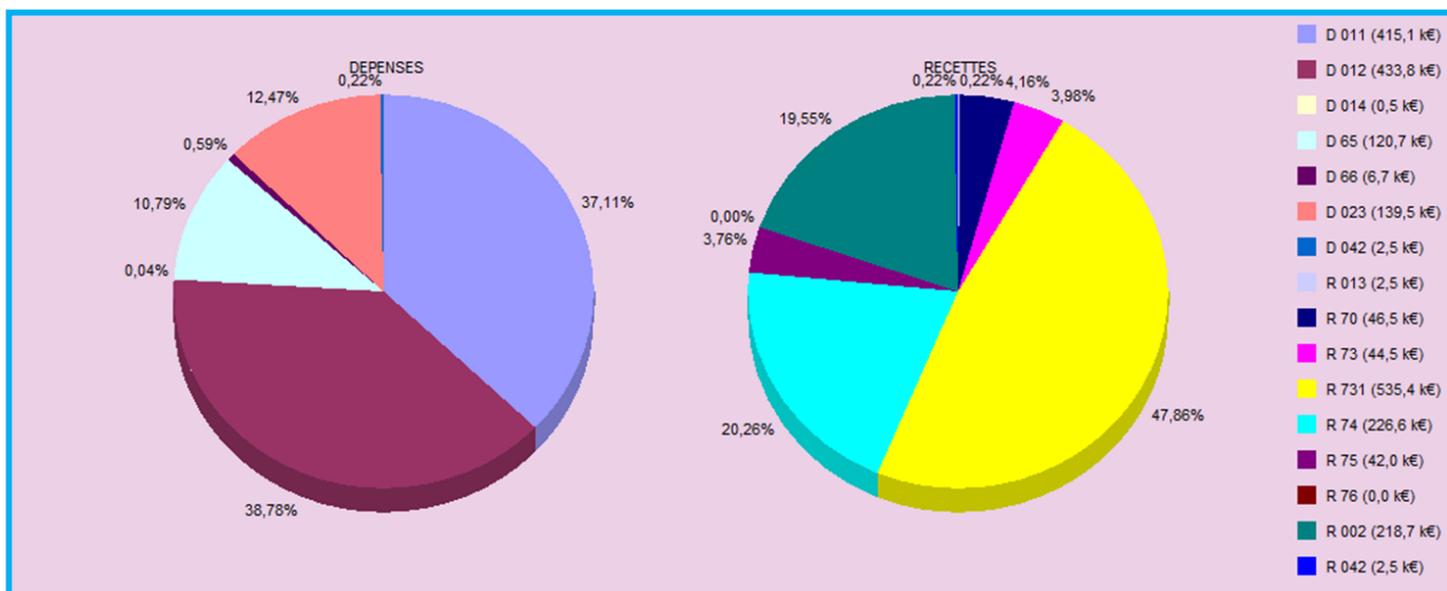
La commune a adopté son budget primitif 2025 lors du Conseil Municipal du 09 avril 2025.



QUELQUES CHIFFRES

- 1 947 386 € de budget total dont
- 1 118 735 € de budget de fonctionnement
- 828 650 € de budget d'investissement

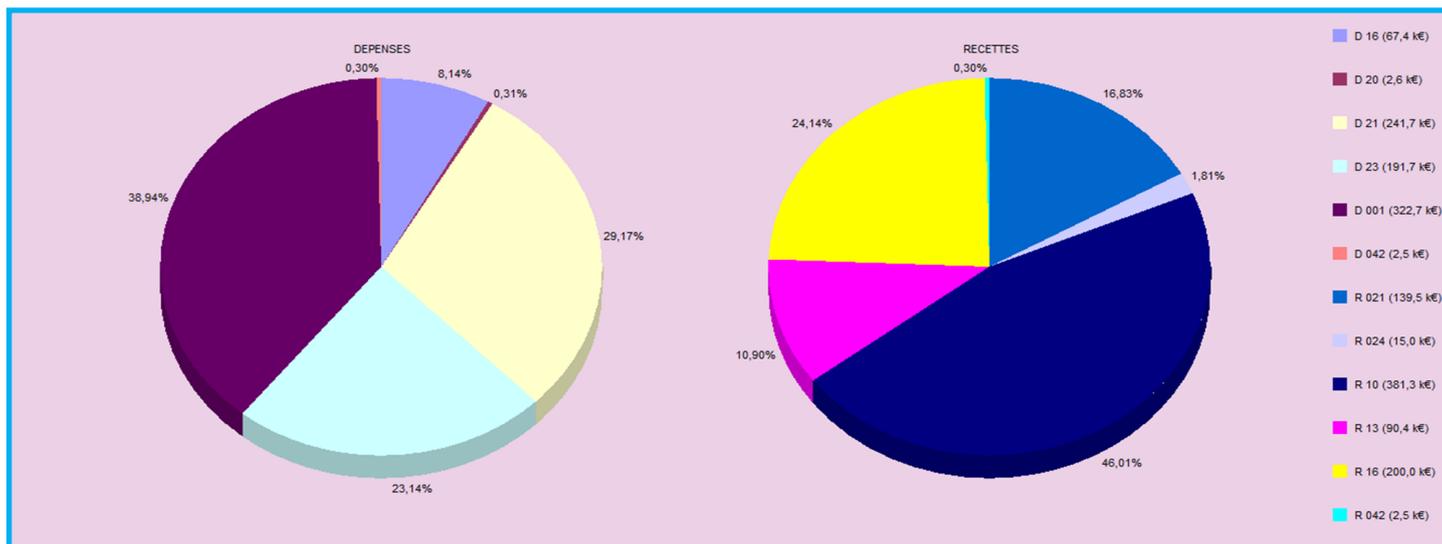
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	415 127,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	433 800,00
014	Atténuations de produits	500,00
65	Autres charges de gestion courante	120 665,09
66	Charges financières	6 652,60
023	Virement à la section d'investissement	139 477,67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 512,40
	TOTAL DEPENSES	1 118 735,13

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	2 500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	46 500,00
73	Impôts et taxes	44 500,00
731	Impositions directes	535 400,00
74	Dotations et participations	226 607,01
75	Autres produits de gestion courante	42 010,00
76	Produits financiers	12,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	218 693,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 512,40
	TOTAL RECETTES	1 118 735,13

BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2025



Dépenses prévisionnelles d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	67 444,44
20	Immobilisations incorporelles	2 586,00
21	Immobilisations corporelles	241 721,57
23	Immobilisations en cours	191 717,70
001	Déficit d'investissement reporté	322 668,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 512,40
	TOTAL DEPENSES	828 650,93

Recettes prévisionnelles d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	381 296,76
13	Subventions d'investissement reçues	90 364,10
16	Emprunts et dettes assimilés	200 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	139 477,67
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 512,40
	TOTAL RECETTES	828 650,93



INSCRIPTION SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre sont ouvertes !

Pour les nouveaux inscrits, vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur le site internet de la mairie.

Pour les réinscriptions, le dossier d'inscription vous sera transmis dans le carnet de liaison de vos enfants.

Les dossiers complet devront être remis à la mairie avant le 31 juillet 2025.

RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ? **Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger.** Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.



Quand faut-il faire le recensement citoyen ?

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16e anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire.

Comment faire le recensement citoyen ?

Vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile ou sur internet.

Vous devez avoir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour.
- Un justificatif de domicile (pour la demande en mairie)

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

RETOUR EN IMAGES

JOURNÉE PORTES OUVERTES DE L'ÉCOLE MAXIME LEFORT A ARCHIGNY

Le 5 avril 2025, l'Association de parents d'élèves (APE), l'équipe éducative et la municipalité ont organisé un journée portes ouvertes de l'école Maxime LEFORT à Archigny afin de valoriser l'enseignement de l'école à travers différentes actions.



L'occasion pour les familles de découvrir les lieux où évoluent, où vont évoluer leurs enfants au cours de leur scolarité.



La municipalité remercie Mme Isabelle BARREAU, Conseillère Départementale Déléguée, de l'Attractivité de sa présence et de son soutien pour maintenir l'ouverture des 4 classes de l'école d'Archigny.

COMBAT CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE

En février, la décision tombe, l'Académie de Poitiers souhaite que l'école d'Archigny passe de 4 classes à 3, à la rentrée de septembre 2025.

Les parents d'élèves, l'équipe éducative et la municipalité (forte du soutien des Sénateurs, Mme Marie-Jeanne BELLEMY et M. Bruno BELIN ainsi que notre Député M. Pascal LECAMP), font alors valoir leurs arguments auprès de l'académie pour s'opposer à la fermeture de classe.

Ils estiment que l'académie ne prends pas en compte les inscriptions plus tardives dans l'année. Qu'à cela ne tienne, la municipalité part à la chasse aux inscriptions ! Et cela fonctionne, le nombre d'inscrits est atteint. De quoi maintenir la 4^{ème} classe de l'école communale ouverte.

ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DE GRAND CHÂTELLERAULT

NOUVELLE COLLECTE DES DÉCHETS : QUE RETENIR ?

Depuis le 31 mars 2025, la collecte de vos déchets s'effectue désormais en bac et s'organise avec de nouveaux circuits de collecte et de nouveaux jours de ramassage.



VOUS N'AVEZ TOUJOURS PAS RECU VOS BACS ?

Vous avez répondu à l'enquête :

- Avant le 31 janvier : votre bac sera livré avant juin.
- Après le 31 janvier : vos bacs seront à venir retirer à Châtellerault.

Tant que vous n'avez pas reçu vos bacs, la collecte en sacs reste possible.

Grand Châtellerault met tout en œuvre pour desservir les foyers qui ne seraient pas encore équipés de leurs bacs à déchets.

Vous n'avez pas répondu à l'enquête, il est urgent de le faire car bientôt, la collecte en sacs ne sera plus possible. Complétez dès maintenant le formulaire en ligne. Vous serez invité à venir retirer vos bacs lors de permanences organisées à Châtellerault. Il est important de prévoir un véhicule adapté pour récupérer et transporter vos bacs.

UNE COLLECTE PAR SEMAINE EN ALTERNANCE ENTRE LE BAC GRIS ET LE BAC JAUNE

À Archigny, la collecte s'effectue les mercredis : bac

gris, les semaines paires et bac jaune, les semaines impaires.

Un calendrier est téléchargeable sur le site de Grand Châtellerault ou sur le site de la mairie d'Archigny afin de vous aider.

La collecte débute tôt le matin, présentez vos bacs avant 5h ou après 19h la veille.

UN NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE ROBOTISÉE

Grand Châtellerault met en place un nouveau système de collecte robotisée dans certaines zones d'habitation de l'agglomération via un véhicule de collecte doté d'un bras latéral. Archigny étant concerné, vous avez été informé et un marquage au sol a été réalisé pour garantir le bon déroulement de cette collecte. Vos bacs sont à disposer sur ce marquage, ouverture côté route et poignée côté porte de votre maison. **Si vos bacs ne sont pas positionnés sur le marquage, ils ne pourront pas être collectés.**

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Direction Gestion des Déchets
Centre Technique Municipal
208 rue d'Antran, 86100 Châtellerault
directiongestiondechets@grand-chatellerault.fr

0 800 835 821 (Service et appel gratuit)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés.

www.grand-chatellerault.fr

ACHAT D'UN COMPOSTEUR

LE COMPOSTAGE EN HABITAT INDIVIDUEL

Les habitants de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault possédant un jardin ou un espace privatif peuvent acheter à moindre coût un composteur (limité à un par foyer). Réservation obligatoire sur le site www.par-ici-les-bons-gestes.fr :

- Plastique 15 € (400 litres - 82 x 73,5 x 73,5 cm)
- Bois 20 € (404 litres - 83 x 83 x 79 cm)
- Bioseau 10 litres (gratuit) + Guide pratique



RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE DU 4 MARS 2025

Suite à de nombreuses sollicitations des administrés de la commune au sujet de la nouvelle collecte de déchets gérée par Grand Châtellerault, la municipalité a organisé une réunion publique sur ce sujet afin de répondre au mieux aux diverses doléances.

Vous avez été nombreux et nombreuses à être présents !



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

BOUE SUR LES ROUTES : LES OBLIGATIONS



Il est vrai qu'à certaines périodes de l'année, l'intensification des activités et les multiples allers-retours de véhicules agricoles entraînent, par endroits, de nombreux dépôts de boues sur les routes. Une situation qui peut s'avérer dangereuse pour les autres usagers.

Quelle responsabilité ?



Avant même de parler d'accident, le simple fait de déposer de la boue sur la route est déjà, en soi, un acte répréhensible. « Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté

sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public », peut-on lire dans l'article R116-2 du Code de la voirie routière.

Signaler le danger



Il convient, dans tous les cas, que la zone dangereuse soit signalée aux usagers de la route. Pour être efficace, la signalisation doit être mise en place dans les deux sens de circulation à l'aide de panneaux réglementaires rétro réfléchissants, lestés et

implantés judicieusement en accotement pour éviter d'être renversés ou salis.

Position : à 150 m du début du danger

Important : le fait de poser des panneaux de signalisation ne dégagera pas la responsabilité de la personne à l'origine du dépôt de boue, mais la mise en garde des usagers de la route limitera les accidents

Supprimer le danger



Il convient de procéder au nettoyage de la chaussée le plus rapidement possible. Celui-ci peut être réalisé manuellement ou mécaniquement avec un engin approprié de type balayeuse ou une lame équipée d'une bavette en caoutchouc

(l'emploi d'un godet métallique est à proscrire). Le fait de pousser ou d'aspirer la boue n'est pas suffisant, le danger persiste alors qu'il n'est plus apparent.

La chaussée doit être lavée à l'eau. Il peut être réalisé également en faisant appel à une entreprise spécialisée. Attention ! Si ces opérations de nettoyage affectent la circulation, il convient de solliciter en premier lieu l'accord du gestionnaire de voirie. Il faut veiller à ce que les engins et surtout les personnes qui interviennent sur la chaussée soient correctement signalés afin de ne pas mettre leur vie en danger. (gyrophares visibles à 50 mètres pour les engins, gilets rétro réfléchissants pour les personnes).

La réglementation applicable

Code civil

Art. 1240 Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1241 Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Code de la voirie routière

Article R*116-2 « seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui [...] auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publique ou d'incommoder le publique ; [...] »

Code de la route

Article R312-19 « I.-Toutes précautions utiles doivent être prises pour que le chargement d'un véhicule ne puisse être une cause de dommage ou de danger.

II.-Tout chargement débordant ou pouvant déborder le contour extérieur du véhicule du fait des oscillations du transport doit être solidement amarré. Les pièces de grande longueur doivent être solidement amarrées entre elles et au véhicule, de manière à ne pas déborder dans leurs oscillations le contour latéral extérieur de celui-ci. »

Code rural

Article D161-14 « Il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies »



INFOS UTILES

FRANCE SERVICES : BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?



France services est un guichet unique qui permet à chacun d'être accompagné pour réaliser ses démarches auprès de différents organismes publics : France Titres, ministère de la justice, chèque énergie, Finances publiques, France Travail, Assurance retraite, Assurance maladie, CAF, MSA, La Poste, France Rénov', URSSAF, SNCF et Direction départementale de la protection des populations.

Sur place, vous trouverez un agent formé pour vous accompagner sur des démarches comme : la demande de retraite du régime privé, les certificats d'immatriculation, les impôts des particuliers, etc...

Ce service gratuit s'adresse à tous.

FRANCE SERVICES BONNEUIL-MATOURS
1 rue de La Poste - 86210 Bonneuil-Matours
09 74 36 99 70

bonneuil-matours@france-services.gouv.fr

PERMANENCE À ARCHIGNY : le jeudi de 9h à 12h les semaines paires.

CONSEILLER NUMÉRIQUE : ET SI JE ME FORMAIS AUPRÈS D'UN CONSEILLER NUMÉRIQUE ?



CONSEILLER NUMÉRIQUE



Un conseiller numérique est un professionnel formé pour accompagner les Français et les Françaises dans leur volonté de devenir autonomes dans leurs usages numériques au quotidien.

Par des suivis individuels ou collectifs, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des outils et usages numériques.

Au cours d'ateliers individuels ou collectifs, j'apprends à :

- réaliser mes démarches en ligne,
- utiliser les réseaux sociaux,
- utiliser un ordinateur, un smartphone, une tablette,
- faire mes courses en ligne,
- utiliser les opportunités du numérique,
- suivre la scolarité de mon enfant,
- accéder à l'offre locale de soins.

CONSEILLER NUMÉRIQUE - Stéphanie LÉRIGNIER
Mairie - 8 rue du 8 Mai - 86210 Bonneuil-Matours
06 70 10 13 33
stephanie.lerignier@grand-chatellerault.fr
www.conseiller-numerique.gouv.fr

ZOOM SUR...

LA RÉUNION DES ASSOCIATIONS



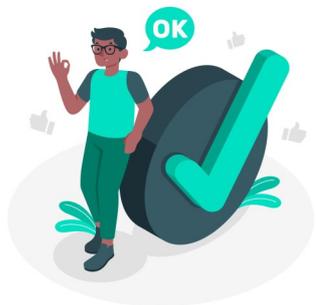
Le 5 mars dernier la municipalité a invité les associations de la commune à une réunion afin de dresser le bilan de leurs diverses activités.

Après avoir rappelé les règles de demande de subvention, la mairie a déroulé la procédure de réservation des salles pour les manifestations : réserver la salle, réserver le matériel, remplir le formulaire de débit de boissons, et s'assurer que toutes les clefs nécessaires au bon déroulement de la manifestation ont bien été demandées lors de la réservation.

Afin que les habitants de la commune soient parfaitement informés des dates de manifestations, la mairie a demandé de communiquer les dates suffisamment tôt, afin de les insérer dans les différents supports de communications : bulletin municipal, site de la mairie, Intramuros.

La parole a ensuite été donnée aux différents participants qui ont pu s'exprimer sur les diverses activités de leur association, de se présenter aux autres associations, d'échanger sur d'éventuels partenariats mais aussi d'exprimer leurs doléances auprès de la mairie.

La municipalité remercie les associations pour leur présence lors de cette réunion et leur implication au sein de la commune.



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ABBAYE DE L'ÉTOILE

VERS UN RENOUVEAU

L'Assemblée générale de l'association de sauvegarde de l'Abbaye de l'Étoile s'est tenue sur le site le 11 avril dernier, en présence de M. le Maire. Elle a été marquée par plusieurs annonces qui ouvrent la voie à un nouvel espoir pour la restauration et la conservation de ce monument, pièce maîtresse du patrimoine d'Archigny, et classé monument historique.



S'agissant d'abord du sauvetage du bâti, l'association de sauvegarde de l'abbaye a indiqué que M. Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques, s'était rendu à son invitation à l'abbaye et a produit le 21 novembre 2024 un important rapport permettant d'évaluer les travaux d'urgence à entreprendre. Ces travaux concerneraient le bâtiment des convers, très affecté par de nouveaux désordres. Le rapport de M. Didier a été transmis à la Direction régionale des affaires culturelles, maintenant saisie du dossier et qui souhaite prochainement organiser des échanges avec les acteurs concernés. C'est un pas important vers la prise en compte d'une programmation des travaux, à une échéance qui reste toutefois à définir.

Dans le même esprit, l'association a indiqué qu'elle avait commencé une réflexion sur un « tour de table » des financements possibles des travaux, en envisageant aussi bien les partenaires publics que le mécénat privé. Un dossier de candidature de l'abbaye au Grand prix du patrimoine 2025, organisé par le journal Le Pèlerin a ainsi été déposé récemment par l'association. Cette initiative permet à la fois de faire connaître la cause de l'abbaye à des publics nouveaux, et de mobiliser des ressources. L'association candidate également cette année pour le prix du patrimoine attribué par l'association Vieilles Maisons Françaises, au niveau départemental.

Enfin, en matière de communication, l'association a entrepris de collecter des « grandes signatures » dans un « Appel pour l'abbaye » et a indiqué que déjà onze personnalités éminentes, universitaires, historiens médiévistes ou spécialistes du patrimoine avaient accordé

leur soutien. On relèvera parmi elles les noms des professeurs Robert Favreau, bien connu dans notre région pour ses travaux sur les abbayes romanes du Poitou et autorité académique de haut niveau, ou, avant sa disparition, du professeur Martin Aurell médiéviste reconnu. On remarquera aussi les signatures des présidents des prestigieuses associations nationales du patrimoine : M. de Rohan-Chabot, président de l'Association de sauvegarde de l'Art français, et M. Lacaze, président de l'Association Sites et Monuments. Cet Appel a vocation à être encore amplifié.

S'il s'agit en priorité de sauver l'édifice, il est prévu aussi de lui donner une nouvelle vocation comme « lieu de mémoire », en accordant davantage d'attention que par le passé au « moment acadien » de son histoire. Comme on le sait bien à Archigny, l'abbaye avait en effet accueilli dans les premières années de son refuge dans notre région au XVIIIème siècle, quelques-unes des familles acadiennes installées par le marquis de Pérusse des Cars. L'abbatiale était devenue leur première paroisse.

Dans le cadre d'une future valorisation des bâtiments, un espace serait réservé à la célébration de ce magnifique épisode de notre histoire locale, en liaison avec les associations acadiennes de la région. Il serait ainsi créé un « réseau » des espaces acadiens au moins au niveau de la Vienne, et avec une perspective régionale. Ce projet renforcerait l'attractivité touristique du site, et constitue un réel atout pour le développement local. L'association a proposé la mise en place d'une concertation organisée avec les associations acadiennes, et notamment « les cousins Acadiens du Poitou » et la signature éventuelle d'un protocole de coopération. Unie et renforcée, la voix acadienne portera plus loin...

L'association a enfin insisté sur la richesse écologique et environnementale du site, véritable joyau naturel, attachant et paisible, et qu'il faut préserver. L'architecture et l'Histoire sont les grandes ressources de l'abbaye, son cadre exceptionnel aussi. Sa valorisation va de pair avec la restauration du bâtiment.

Toutes ces informations dessinent donc un avenir nouveau pour l'abbaye. Un projet global les intégrant a été soumis à l'instruction de la Fondation du Patrimoine, dont la responsable a été accueillie sur le site à la fin de l'année dernière. L'association a donc affiché un certain optimisme pour la réussite de ce projet. Elle compte enfin sur le soutien de tous, et au premier chef des habitants d'Archigny, qui peuvent être fiers de leur exceptionnel patrimoine.



AMICALE DES PÊCHEURS ARCHIGNOIS

AMIS PÊCHEURS

Une belle saison de pêche commence avec de nombreux pêcheurs résidents et visiteurs.

3 lâchers de truites qui ont bien fonctionné malgré le temps qui n'a pas toujours été de la partie.

Nous comptons sur vous pour continuer cette saison de pêche en venant profiter d'un endroit calme et paisible où l'on peut passer un bon moment en famille ou entre amis.

Des tables et barbecue sont à votre disposition pour pique-niquer.

Des belles prises ont été effectuées cette année et nous ne sommes qu'au début de la saison :



ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

DERNIÈRE LIGNE DROITE

La dernière période avant les vacances d'été est lancée. L'équipe de l'APE met les bouchées doubles pour cette dernière ligne droite.

Depuis le mois de septembre, de nombreuses manifestations ont pu être proposées :

- Boum d'Halloween en octobre
- Après-midi goûter/film + boum de Noël en décembre
- Soirée patinoire en mars
- Carnaval dans les rues de la commune en avril
- Ventes diverses (madeleines, chocolats, saucissons)
- Et bientôt... la KERMESSE (vendredi 27 juin)

L'ensemble du bureau souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à nos différentes manifestations et ventes.

Grâce à votre implication et votre soutien, nous avons pu d'ores et déjà offrir, à tous les enfants, une sortie cinéma au mois de décembre ainsi que des chocolats lors des vacances de printemps.

Nous avons également bon espoir de pouvoir financer, comme chaque année, l'intégralité des voyages de classes (hors transport).

Encore merci pour votre soutien et à très bientôt pour la kermesse.



ARCHIGNY ACCUEIL ET FETES

UN DÉBUT D'ANNÉE RICHE EN ÉVÈNEMENT

L'année 2024 s'est achevée avec la « **soirée beaujolais** » où 110 repas ont été servis à la salle des fêtes. Cette manifestation permet de retrouver parmi les convives les chauffeurs de vieux tracteurs qui animent chaque année le marché gourmand.

Puis, le 26 janvier 2025, toujours très attendue, la **pièce de théâtre** a réuni 86 spectateurs. Une comédie intitulée « Tout bascule » d'Olivier Lejeune et interprétée par la troupe du « Théâtre Pictave de Saint-Benoît » a enthousiasmé le public.

Promis ! une nouvelle pièce sera proposée en 2026.

Nous profitons de cette publication pour remercier les bénévoles qui ont fait des crêpes vendues au profit de l'Association pendant l'entracte.

L'Association a ensuite organisé le **dîner dansant** qui s'est déroulé le 22 février 2025 à la salle des fêtes.

Autour des tables décorées de mimosa, 96 convives ont partagé et apprécié la choucroute préparée par Mr Coquelin, traiteur à Bonnes. Sylvie Guillot qui assurait l'animation musicale nous a fait danser toute la soirée.

Une ambiance festive qui a contribué à la réussite de cette soirée.

Le **33^{ème} Rallye de la Vienne** organisé par l'Ecurie Châtelleraut-Poitou a eu lieu le 8 mars 2025. La météo était très favorable et le public nombreux a pu profiter d'une belle compétition. Le spectacle offert par les voitures arrivant sur la place d'Archigny était grandiose.

Notre association était présente au stand buvette-restauration installé sur la place de l'église et a bénéficié d'une affluence ininterrompue tout au long de la journée. Une journée intense pour les bénévoles avec le sentiment partagé d'une journée réussie.



Toute l'équipe d'Archigny Accueil et fêtes fait en sorte de participer à l'animation de la commune en organisant des manifestations festives et culturelles. Grâce à votre présence, vous contribuez à la réussite de ces manifestations. Nous ne pouvons que vous en remercier.

Faire partie d'une Association est enrichissant. Vous avez des idées nouvelles, et vous souhaitez vous investir, rejoignez-nous, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.

Découvrez nos évènements à venir dans l'agenda de ce bulletin municipal.

CINÉ CHEZ NOUS

MERCI ! MERCI ... MERCI D'ÊTRE VENUS AU CINÉMA !

La dernière « saison », Archigny, nous étions les pauvres derniers de la classe. Depuis le COVID nous n'arrivions plus à retrouver de salles pleines. Nous vous avons alerté sur la menace de la suppression des séances de cinéma dans notre territoire rural. Nous vous avons écrit, à plusieurs reprises, ici, dans le bulletin municipal, notre crainte.

Et, vous avez entendu cette alerte ! Et vous êtes venus au cinéma, un jeudi soir par mois, ici, à Archigny. Merci à vous ! Vous revoir nombreux aux séances, est une vraie joie pour nous qui portons bénévolement ce cinéma à Archigny depuis 16 années.

Un plaisir partagé par l'ensemble des spectatrices et spectateurs que de voir la salle se remplir. Quelle joie de se retrouver nombreux, de devoir rajouter des chaises, de voir tous ces visages heureux du moment passé qui repartent tout sourire vers leur domicile. Beaucoup nous remercient d'avoir passé une bonne soirée « cinéma », alors que nous sommes comme elles et eux, sous le charme d'avoir partagé ce moment d'émotion. Et regarder un film ensemble, dans une salle noire, multiplie l'intensité de l'émotion.

Nous avons par ces retrouvailles redonné une vitalité, une visibilité, une crédibilité nouvelle au cinéma dans notre commune.

Le cinéma ne s'oppose pas à regarder un film dans son sofa, chez soi. Mais le cinéma, une fois par mois, c'est autre chose. C'est voir un film avec d'autres personnes, c'est rire ou pleurer ensemble. C'est tellement vraiment du « vivre ensemble », et ce n'est pas une formule. Depuis les peintures préhistoriques, les humains inscrivent, dessinent, sculptent des images pour partager ensemble une émotion. Lascaux, Saint Savin, le Parthénon, l'art dans tous ses états, et, depuis monsieur Louis Lumière (en 1895), le cinéma participe de cette histoire merveilleuse en ajoutant le mouvement à une image qui était fixe.

Le cinéma à Archigny s'inscrit modestement dans toute cette histoire. Voilà pourquoi, nous militons bénévolement à l'existence de ce cinéma ici dans ce village.

Nous devrions avoir de nouvelles chaises plus confortables, il paraît... ce serait voté au conseil municipal, nous a-t-on dit. Merci à eux de leur soutien !

Mais surtout merci à vous, public, de sauver le cinéma à Archigny.

Alors, attention, rien n'est acquis encore. Nous avons un résultat positif, mais il faut le confirmer, continuer à venir, découvrir, se laisser emporter, parfois se laisser surprendre par un film grandeur nature.

Nous essaierons de trouver des films qui vous intéressent. Nous sommes sûrs que nous pourrons compter sur vous pour faire d'Archigny encore longtemps un village de cinéphiles et défenseurs du cinéma.

A très bientôt, au cinéma chez nous à Archigny...

ZOOM SUR...

DE NOUVEAUX FAUTEUILS POUR LE CINÉMA

Le Conseil Municipal l'a voté ! Ils sont commandés et seront opérationnels pour la prochaine séance de cinéma.



CLUB DE L'ÂGE D'OR

ACTU

Le Club de l'Âge d'Or vous accueille tous les jeudis après-midi pour la belote et autres jeux de société avec la participation de plusieurs résidents de la Résidence d'Automnie.

Le traditionnel repas mensuel se tient toujours le 3^{ème} jeudi de chaque mois sauf en juillet et Août .

L'assemblée générale ordinaire suivie du repas de printemps ont eu lieu le 22 mai à la salle des fêtes.

L'association compte 30 adhérents dont des personnes de Cenon sur Vienne et Availles en Châtellerauld qui depuis un an ont rejoint le Club d'Archigny.

Des contacts avec Availles et Cenon sont en cours afin d'explorer les possibilités d'activités communes.

COMITÉ DE JUMELAGE COOPÉRATION ARCHIGNY - GBADI N'KOUGNA

RECONNU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ce premier semestre 2025 a été très animé, l'association a organisé plusieurs activités :

- La présentation du voyage de la délégation de notre association au Togo sous forme de diaporama aux adhérents et au public.
- Lors du rallye de la Vienne, le comité de jumelage s'est associé à Archigny accueil et fêtes pour tenir le stand buvette-restauration pour participer à la vie associative de la commune.
- Le 16 mars dernier, nous avons programmé une pièce de théâtre, intitulée : « as-tu des cacahuètes » interprétée par la troupe Arti Show. 62 personnes sont venues applaudir la troupe.



- Lors la journée portes ouvertes à l'école d'Archigny, un poster a été réalisé valorisant le projet de correspondance mis en place entre les écoles d'Archigny et de Gbadi N' Kougna. Ce dernier a été présenté aux enfants et aux parents lors de cette journée.

Prochainement, nous travaillerons sur différentes thématiques afin d'apporter une aide complémentaire à celle de dons en nature.

Nous nous sommes réunis lors d'une assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts afin que le comité de jumelage soit reconnu d'intérêt général. L'assemblée générale qui a suivi fût l'opportunité d'élire une nouvelle trésorière et une trésorière adjointe.

Le bureau se compose ainsi de : Françoise LEFEVRE, Présidente ; Lucette DEMAISON, Trésorière ; Brigitte NEVEU, Trésorière adjointe ; Antoine GUILLOU, Secrétaire ; Alexis BARBOTIN, Secrétaire adjoint - et compte à ce jour 21 adhérents.

Contact : cjcag@outlook.com

COMITÉ DE JUMELAGE ARCHIGNY - SAINT LOUIS DE KENT

DES RANDONEURS EN TERRE ACADIENNE

Le Comité de Jumelage a tenu son assemblée générale ordinaire 2025 le mercredi 12 février à 10 heures à l'ancienne salle de l'Age d'Or, et a été suivie de son repas annuel au restaurant « Le Lion d'Or » à Chauvigny.

Le samedi 5 avril, la Présidente et le secrétaire représentaient le Comité de Jumelage Archigny-Saint Louis de Kent lors de la journée portes ouvertes à l'école d'Archigny.

Le samedi 12 avril a eu lieu la traditionnelle rando-buffet en Terre Acadienne avec 55 marcheurs sur deux parcours 7 et 11 kms depuis la ferme Acadienne n°6 et 63 personnes se sont restaurées à partir de 13 h. les convives nous ont prié de faire perdurer cette sympathique manifestation dans ce cadre emblématique qu'est la Ferme Acadienne n° 6.



Le mardi 15 avril en après-midi suite à la présentation à la mairie d'un habitant de Saint Louis de Kent et de deux de ses amis, la Présidente et le secrétaire leur organisaient la visite de la Ligne Acadienne, l'Espace de la Chaussée, visite de la ferme 6 et de l'église de Cenau. Ils sont repartis ravis et Victor SAVOIE nous a promis de revenir avec son épouse.



Retenez bien cette date le 22 novembre à 20h30 à l'église d'Archigny aura lieu un concert « piano et voix » présenté par MM. PRECASTELLI père et fils.

Nous devrions passer un excellent moment !

ARCHIGNY ACCUEIL ET FETES

DES LIVRES SUR L'HISTOIRE D'ARCHIGNY

Quoi de mieux qu'un livre pour coucher les mots et écrire l'histoire de notre belle commune : Archigny !

Archigny Accueil et Fêtes vous propose :

Le livre écrit par Jean Dubois courant 2024 et intitulé « originaires d'Archigny, ils ont eu une vie extraordinaire » est en vente auprès de l'Association au prix de 10€.

Les autres livres édités par l'Association signés ou cosignés par Jean Dubois sont également en vente auprès des membres de l'Association « (les moulins d'Archigny », « 150 ans d'école à Archigny », « histoire d'eau à Archigny » et « Archigny, chronique d'une époque mouvementée »).

En amont de l'exposition qui sera présentée au marché gourmand du 14/ septembre 2025, la Société de Recherches Archéologiques de Chauvigny (SRAC) vient d'éditer sa dernière parution qui intègre une quarantaine de pages écrites par Jean Dubois sur l'installation du téléphone à Archigny. (Prix de vente 30€, se renseigner auprès de Jean Dubois ou un membre de l'association).



INFO UTILE

GUID'ASSO : UN RÉSEAU NATIONAL D'APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE



Le réseau Guid'Asso a vocation à être un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901.

Il est constitué de structures locales qui accueillent, orientent, informent et accompagnent les personnes désireuses de s'informer ou investies dans la vie

associative locale.

Les points d'accueil de Grand Châtelleraut :

Structure référente Grand Châtelleraut secteur Ouest
Service Vie Associative de Châtelleraut : 05 49 93 02 99

Structure référente Grand Châtelleraut secteur Est
MCL de la Roche Posay : 05 49 86 17 11

Leur rôle :

- délivrer les informations de base et les fondamentaux de la vie associative
- répondre aux questions et projets des associations

Plus d'information : www.grand-chatelleraut.fr/imaginer/guid-asso

COUSINS ACADIENS

DES VISITES SUR RENDEZ-VOUS

Les Cousins Acadiens du Poitou pour le site Acadien, la Ferme n°6 et l'église de Cenau, assurent aussi des visites sur demande toute l'année et les Samedis et dimanches des permanences du 15 juin au 30 septembre.

Une année 2024 très active avec, pour notre association, la réception sur le site Acadien, en visite à la ferme N° 6 et l'église de Cenau de 188 visiteurs, dont 3 groupes pour 80 personnes venues d'Outre Atlantique.

Contacts pour les visites :

Claude MASE DAIGLE 06 82 09 57 46
Serge et Monique CARDINEAUX 06 24 56 96 36

HISTOIRE ET PATRIMOINE D'ARCHIGNY

CONTEUR D'HISTOIRE

Ferme acadienne n° 6 située à la Croix-de-Justice à Archigny : Nous vous contons l'histoire de l'Acadie et des Acadiens et vous faisons visiter la ferme.

De mai à octobre, sur R.V. au 05 49 21 23 85 ou 06 35 27 00 60

Gratuit – tirelire pour les bénévoles

Ligne de démarcation : En 2024, nous avons balisé la ligne de démarcation et disposé des tables de lecture.

Nous proposons un circuit commenté de cette ligne qui coupait notre commune en deux zones, libre et occupée.

En voiture (covoiturage au départ de la place de la mairie).

Groupes à partir de 6 personnes.

Gratuit – tirelire pour les bénévoles

Journées européennes du patrimoine les 20 et 21 septembre 2025 : Visite commentée de l'église Saint-Georges d'Archigny

Dimanche 21 septembre à 15 h et 17 h.
Gratuit

UN PATRIMOINE UNIQUE AU MONDE... EN DANGER !



Notre village a une histoire et un patrimoine riches. La Ligne-Acadienne et ses fermes représentent un site de mémoire unique au monde et nous allons essayer de continuer à le valoriser. L'abbaye de l'Étoile est un site classé monument historique et plusieurs intervenants travaillent à la possibilité de restaurer le bâtiment des convers, espérant y installer des activités culturelles et artistiques. Trois châteaux trônent sur notre commune depuis des siècles. Nous avons un dolmen vieux de 5 000 ans. Nous avons 130 villages (autrefois beaucoup plus) fondés à l'époque gauloise et nommés au XIIIe siècle, le plus grand nombre portant le patronyme des familles y vivant à cette époque. Devons-nous nous en désintéresser et préférons-nous accueillir des éoliennes sur nos magnifiques terres ?

C'est pour ces patrimoines et leur environnement qu'Histoire et Patrimoine d'Archigny va essayer de lutter, avec d'autres associations, contre l'implantation de ces éoliennes.

Pour eux, mais aussi pour ceux qui ne pourront pas exercer leur métier, comme les pilotes d'ULM et de paramoteurs par exemple. Pensons aussi à ceux qui ont créé des chambres d'hôtes et qui n'auront plus de visiteurs. Pensons aux éleveurs qui craignent pour leurs troupeaux. Pensons à tous les équidés sensibles aux mouvements d'air. Pensons à la santé de chacun dont la proximité des éoliennes est néfaste à cause du bruit ininterrompu et de phénomènes de modulation d'amplitude des pales dont la nuisance est ressentie davantage en milieu rural, car dans un environnement calme.

Notre faune, notre flore sont aussi menacées. Les lieux impactés renferment des ZNIEF. Notre sol est riche d'orchidées, notre ciel est riche d'oiseaux protégés, notamment des rapaces, et de chauves-souris. Concernant ces dernières, dont des colonies

importantes nichent à l'abbaye de l'Étoile et à la Philbartière notamment, une étude de 2021 fait état de 200 000 morts par an, chiffre aggravé par les nouvelles générations d'éoliennes beaucoup plus hautes. Les oiseaux migrateurs suivent des couloirs au-dessus de notre commune, nous les voyons partir et revenir de leur exil avec émotion. Tous ceux-là seront-ils aussi pris par les pales ?

Les éoliennes ? Des monstres de 220 mètres de hauteur, plus hautes que la tour Montparnasse à Paris... notre église mesure 28 m ! Où que l'on soit sur la commune, elles seront visibles. Et si elles ne sont pas devant notre maison, elles sont forcément devant la maison de quelqu'un d'autre !

Aimerions-nous habiter dans un village « éolien » ? Pensons-nous que d'autres auraient envie d'y venir ? Voudrions-nous en partir que ce serait difficile car impossible de vendre notre bien.

Actuellement, le nombre d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques sur notre région a atteint le quota envisagé pour 2030. Ils sont donc en surnombre. En 2022, lors de crise énergétique, une "alerte rouge" avait été lancée, appelant les Français à la sobriété. Mais aujourd'hui, c'est officiel, la France produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme, obligeant les producteurs à payer pour exporter leur surplus. En 2024, faute d'être utilisés, 88,3 térawattheure avaient dû être exportés, l'électricité ne pouvant être stockée. L'implantation de ces éoliennes doit rapporter beaucoup pour que les promoteurs s'évertuent à vouloir défigurer notre patrimoine !

Une solution existe pour notre village, mais tous les intervenants doivent soutenir ce projet. Lequel ? Celui du PLUi-HM rédigé par la municipalité et ses acteurs, nous tous qui serons consultés prochainement. Dire que l'on ne veut pas d'éoliennes sur la commune est un argument qui n'est pas pris en compte par la préfecture. Les acteurs municipaux doivent décider de zones larges à protéger et apporter des éléments concrets.

Ne laissons pas Archigny devenir une zone industrielle pour éoliennes.

Comme vous le savez, HPA a toujours accordé un grand intérêt au patrimoine et à l'environnement d'Archigny. Nous comptons porter une attention croissante à l'avenir de ce village qui, si nous ne bougeons pas, si nous ne faisons rien pour lutter contre l'implantation d'éoliennes, va végéter, voire mourir. Je sais, ce mot peut paraître extrême. Mais que deviendra Archigny, envahi d'éoliennes - imaginez trois

ASSOCIATION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT D'ARCHIGNY

L'APPEA : NAISSANCE D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION SUR ARCHIGNY !

L'APPEA créée fin 2024 a pour objet la sauvegarde du paysage, du patrimoine naturel, du patrimoine bâti, du patrimoine historique et de la qualité de vie des habitants de la commune d'Archigny et des communes limitrophes.

Son projet ne se résume donc pas à la lutte contre les projets éoliens en cours même si elle entretient des liens étroits avec le collectif Bas les Pales ou avec d'autres associations locales qui se sont récemment exprimées à ce sujet (Histoire et Patrimoine d'Archigny, Association de Sauvegarde de l'Abbaye de l'Etoile).

L'APPEA adopte simplement une posture critique envers les projets qui ne tiennent pas compte du degré d'adhésion des populations concernées (habitants, riverains) ni de la fragilité des sites choisis la plupart du temps uniquement sur des critères économiques.

Le projet porté par la société ENERTRAG est à ce niveau tout simplement caricatural : de 4 à 6 éoliennes de 220m à deux pas de l'abbaye de l'Etoile et de la ligne acadienne et dans une zone reconnue pour son intérêt faunistique et floral depuis plus de 20 ans ! Et sans la moindre prise en compte des retombées catastrophiques sur le tourisme et par voie de conséquence sur les locations de gîtes ou de chambres d'hôte, campings ou autres solutions d'hébergement. Sans parler de la base ULM d'Archigny-Chenevelles qui n'aurait plus qu'à mettre la clé sous la porte !

Nous demandons donc logiquement que des dispositifs de protection contre les projets éoliens de ce type soient adoptés de toute urgence. Ces demandes seront prises en compte dans le PLU en cours de révision.

Pour l'APPEA : Sandrine Saintagne, Présidente
Contact : appearchigny@gmail.com



zones de 4 ou 6 éoliennes chacune, soit 12 ou 18 en tout ? - Plus de tourisme, que nous essayons d'attirer, plus de vente d'immobilier possible ou alors avec une perte d'au moins 1/3 de sa valeur, plus d'achat immobilier car le mot « éoliennes » fait reculer les acquéreurs. Une preuve récente s'est produite à Archigny.

Histoire et Patrimoine comprend, toutefois, que l'on soit favorable à l'implantation d'éoliennes, mais pas n'importe où et n'importe comment.

Voilà, je voulais vous parler de notre commune, de sa richesse et de son possible déclin.

Merci, pour notre patrimoine et pour notre environnement, d'avoir lu ce message jusqu'à la fin.

Françoise Glain, présidente de HPA



ABBAYE DE L'ÉTOILE (à son point le plus haut) 28M



FERME ACADIENNE 10M



ÉOLIENNE 220M

LES ENTREPRISES ARCHIGNOISES

ALIMENTATION MULTISERVICES

Le Comptoir : Magalie ROINARD
3 Place du 8 mai 1945
Tél : 06 99 03 77 14



AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

ROMAIN VERDUN
Pose de cuisine et dressing - Salle de bain et aménagement intérieur
Tél : 06 78 12 18 42
rom8642@gmail.com

ARTISTE PLASTICIENNE

Eva AURICH
La Haute Davière
Tél : 05 49 85 35 51

BOULANGERIE / PÂTISSERIE

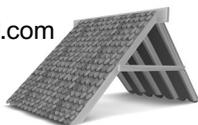
Saïd CHNIB
24 rue Roger Furgé
Tél : 05 49 85 19 47

CALLIGRAPHIE

Annette CARDINEAUX
1 Boutigny
Tél : 05 49 85 31 20

CHARPENTE / COUVERTURE

Romain DUVAULT
5 bis avenue des Acadiens
Tél : 06 99 46 03 40
duvault.romain@gmail.com



CHARPENTE / COUVERTURE MENUISERIE BOIS

Pascal MAUDUIT
4 rue du Champ de Foire
Tél : 05 49 85 30 70
Port : 06 84 44 70 78
pascal.mauduit0440@orange.fr

CHARPENTE / COUVERTURE ZINGUERIE

Arthur et Louis RIPOTEAU
54B rue Roger Furgé
Tél : 07 86 38 80 06
ripoteaufreres@gmail.com

CHARPENTE / COUVERTURE PETITE MACONNERIE ESPACES VERTS

Sébastien CORDIER
La Galaizière
Tél : 06 11 88 21 46
sebastien.cordier.sebios@gmail.com

CHEVAUX GARDIENNAGE / EQUITATION

Angélique MEUNIER
Tél : 06 49 61 16 83

CHIENS PENSION / ACCESSOIRES

Pension canine Les Guerriers du Vent : Laurent RENAUD
Les Michalières
Tél : 06 31 71 94 18
lesguerriersduvent@gmail.com

Accessoires chien sur mesure : La Colline Aux Créas, by Laëtitia
Les Michalières
Tél : 06 27 05 22 83
lacollineauxcreas@gmail.com



COIFFURE MIXTE ONGLERIE / BARBIER

Salon au P'ti Coiffeur : Eva Dagueuet et Marine BABIN
56 rue Roger Furgé
Tél : 05 49 21 78 56
eva.dagueuet@gmail.com

COIFFURE MIXTE MANUCURE

Irina Coiffure
17 place du 11 novembre
Tél : 06 14 91 37 30

COIFFURE À DOMICILE

Anaïs REPI
Tél : 06 31 50 08 16



COOPÉRATIVE AGRICOLE

La Tricherie
Les Petits Partenais

TERRENA
La Jarrie

CUIR

François MAINGAULT
La Boussée
Tél : 06 17 50 43 59

DESINSECTISATION DERATISATION DESINFECTION

SOS FRELON : Vincent NEUVY
Tél : 06 65 27 96 54



ÉCRIVAIN PUBLIC

Nathalie MARLIN
La Balaterie
Tél : 06 03 12 41 83
nathalie.marlin@yahoo.fr

ÉLÉCTRICITÉ

SARL Arnaud TESSIER
6 Chemin de Mogador
Tél : 06 37 34 56 84
arnaudtessier.elec@hotmail.com



HEBERGEMENT MEUBLES ET GITES

Le Castel de la Talba
La Talbardière
Tél : 06 80 90 12 40

Didier SOULLIAERT et Céline MESLE
Le Clos Vanguueil
Tél : 05 49 15 17 35 ou 06 44 28 74 44
closvanguueil@gmail.com

Jean-Pierre MAROLLEAU
La Brachetterie
Tél : 06 37 99 55 48

Gérard BROUSSEAU
2 Rue du champ de foire
Tél : 06 70 19 64 13

JARDIN / ENTRETIEN ET AMENAGEMENT / ESPACES VERTS

JARDIN EN VIE : Quentin THOMAS

4 Boutigny
Tél : 06 99 21 42 10
jardinenvie@gmail.com

MT PAYSAGE : Thomas Métais

4 lieu dit la Brachetterie
Tél : 07 86 87 97 93
mtpaysage86@gmail.com

JARDIN TOUT NET (Entretien des espaces verts) : Alain RENAUD

4 lieu dit la Brachetterie
Tél : 06 43 25 19 70
jardintoutnet@gmail.com



LINGERIE GRANDES TAILLES / MARCHÉS

Jean-François GAVAGE

La Ligne Acadienne
Tél : 05 49 46 86 12 - 06 30 21 51 25

MACONNERIE RÉNOVATION ANCIENNE DÉMOUSSAGE COUVERTURE

Quentin MERIGEALT

2 La Bironnerie
Tél : 06 77 83 74 46
quentin.merigeault@gmail.com

MACONNERIE / COUVERTURE TERRASSEMENT

LP-Rénovation : Ludovic PELE

La Petite Frédière
Tél : 06 59 33 74 11
lp-renov@live.fr



MARAICHAGE

La P'tite Ferme Pays'âne

Tél : 06 73 67 80 72
baudetlolojeanluc@outlook.fr

MÉCANICIEN

Joëli PARIZET

6 rue Roger Furgé
Tél : 06 17 48 22 31



MIEL

Stéphane CLAVURIER

La Touche
Tél : 06 73 14 17 47

PHARMACIE

Pharmacie les Acadiens

41b rue Roger Furgé
Tél : 05 49 85 34 05

PRODUITS BIO

Thierry SACREZ

Boussonne
Tél : 05 49 85 21 29

RÉNOVATION BATIMENT

Benoit ALLARD

Chaumont
Tél : 09 77 86 47 95 - 06 24 11 18 57
ben8.6@outlook.fr

L'atelier du possible : Antoine THOMAS

La Billardière
Tél : 06 07 38 59 19

RESTAURATION (AMBULANT ET MARCHÉ)

Mireille MARTIN

39 rue Roger Furgé
Tél : 07 81 06 23 28

Titi Gourmand Cynthia GUIBERT

Le Châtelet
Tél : 06 86 52 21 74

SCULPTURES CERAMIQUES

Gilles FROMONTEIL

Chavard
Tél : 06 18 44 18 59
gilles.fromonteil@wanadoo.fr



SNACK BAR

Le Ben & Cie

Chalet des Prés de la Fontaine (Plan d'eau)

TERRASSEMENT DEMOLITION LIVRAISON GRAVIERS

ARB TERRASSEMENT :

Elisabeth et Rui AZEVEDO

Tél : 06 95 63 30 14
sas-arbt@orange.fr

TOURNEUR SUR BOIS

Christophe GUIONNET

La Ligne Acadienne
Tél : 06 98 38 15 83

TRANSPORT

Taxi 86 Secours : Jean-Michel BOYER

Tél : 06 83 28 42 58
86secours@orange.fr



VOLAILLES & OEUFs

GAEC Bussereau

Les Petits Partenais
Tél : 06 63 39 56 76
fermepetitspartenais@free.fr
fermedespetitspartenais.com

AGENDA ET FESTIVITÉS 2025

JUIN

19 **Film, Des jours meilleurs**
Organisé par Ciné chez nous
À 20h30 à la salle des fêtes

23 **Assemblée générale**
Organisé par l'ACCA
À 10h à la salle des fêtes

27 **Kermesse de l'école**
Organisé par l'APE
Dans la cours de l'école
Buvette sur place

JUILLET

06 **Balade moto ancienne**
Organisée par Moto Club d'Archigny
Accueil de 8h à 9h sur la place du bourg d'Archigny
Contact : Raphaël Chesseron au 06 79 53 15 47 ou
motoclubarchigny@gmail.com

12 **Églises accueillantes**
Visite commenté + concert
*Organisées par la Communauté d'Agglomération,
paroisse et commune d'Archigny*
À l'église d'Archigny

19 **Concours de boules**
Organisé par l'association Archigny Accueil et Fêtes
À 14h30 sur les 2 places du bourg d'Archigny
Buvette sur place



Feux d'artifices /Spectacle pyrotechnique
Organisé par la municipalité
À 23h au plan d'eau à Archigny
Moules/Frites sur réservation auprès du Ben & Cie
au 07 89 47 94 10

SEPTEMBRE

14 **Marché Gourmand**
Organisé par l'association Archigny Accueil et Fêtes
De 9h à 18h sur les 2 places du bourg d'Archigny
Buvette sur place

21 **Journée européenne du patrimoine : visite commentée de l'église Saint Georges d'Archigny**
Organisée par Histoire et Patrimoine d'Archigny
À 15h puis à 17h à l'église

OCTOBRE

12 **Bourse d'échange**
Organisée par Moto Club d'Archigny
De 7h à 18h (public) sur la place du bourg d'Archigny
Contact réservation emplacement gratuit : Raphaël Chesseron au 06 79 53 15 47 ou motoclubarchigny@gmail.com

NOVEMBRE

08 **Soirée dansante**
Organisée par l'association des Cousins Acadiens
À la salle des fêtes

22 **Concert « Piano et voix », MM Precastelli père et fils**
Organisé par le Comité de jumelage Archigny-Saint Louis de Kent
À 20h30 à l'église d'Archigny

DÉCEMBRE

06 **Repas annuel**
Organisé par le Club de l'Age d'Or
À la salle des fêtes

13 **Repas des aînés**
Organisé par la municipalité
À la salle des fêtes

AUTRES INFORMATIONS

Histoire de l'Acadie et des Acadiens + visite de la Ferme Acadienne n°6

Organisée par Histoire et Patrimoine d'Archigny
En voiture (covoiturage au départ de la place de la mairie)
sur rendez-vous au 06 35 27 00 60
Groupes à partir de 6 personnes
Gratuit - tirelire pour les bénévoles

Circuit commenté de la Ligne de démarcation

Organisé par Histoire et Patrimoine d'Archigny
De mai à octobre sur rendez-vous au 06 35 27 00 60
À la Croix de Justice à Archigny
Gratuit - tirelire pour les bénévoles

Visite de la Ferme Acadienne n°6 + église de Cenan

Organisée par l'association des Cousins Acadiens
Visites sur rendez-vous toute l'année + permanences les samedis et dimanches du 15 juin au 30 septembre 2025
Contacts : Claude Massé Daigle au 06 82 09 57 46
ou Serge et Monique Cardineaux au 06 24 56 96 36

